



Table Ronde 3

Communes sans pesticides

Gestion des espèces invasives en Belgique dans les espaces publics

Participants

Dan Slotmakers – Région flamande

Manuela de Vault de Champion – Région bruxelloise

Philippe Bisoux – Service public de Wallonie

Débat

La gestion des espèces invasives représente un coût et un problème permanent pour les communes.

Dans la région flamande il est possible d'obtenir une dérogation une seule fois pour utiliser des pesticides contre les espèces invasives. Est-ce correct ?

Dan Slotmakers explique qu'en Flandres, en concertation avec les exploitants de grands terrains, différentes espèces invasives, existantes ou nouvelles ont été identifiées, contre lesquelles il n'est pas possible, ou très difficilement possible, de lutter sans pesticides. Pour ces espèces, il est proposé un tableau reprenant les types de produits à utiliser et les méthodes intégrées de contrôle alternatif. Cela fonctionne bien de cette manière. Les espèces recensées sont le cerisier tardif, la renouée du Japon et la Berce du Caucase. Une série de conditions doivent être respectées, telles que : ne pas utiliser ces produits à proximité immédiate de plans d'eau (mare, étang, ruisseau, ...) et de zones humides, seulement à certaines périodes du cycle...

Au niveau des différentes régions, quelle est la situation par rapport aux différentes invasives ? Est-ce qu'on arrive à les contenir ? Les démarches à faire sont-elles beaucoup trop importantes ?

Manuela de Vault de Champion explique que pour la région bruxelloise, on regarde d'abord le niveau d'infestation. Si ce sont des espèces nouvellement arrivées, on va essayer de les détruire, pour qu'elles ne se répandent pas. Si ce sont des espèces déjà installées, on va essayer de les contenir pour qu'elles ne s'étendent pas au-delà des zones déjà envahies. Au niveau des parcs gérés par Bruxelles, il y a un système d'enregistrement des observations. C'est surtout la renouée du Japon qui pose problème. Au niveau des particuliers il n'y a pas beaucoup de contrôles actuellement.

Philippe Bizoux explique qu'en Wallonie, quelques espèces sont très répandues : la balsamine de l'Himalaya, la renouée du Japon et la berce du Caucase principalement. Concernant la renouée on n'a pas de plan de gestion global contre l'espèce. C'est un peu illusoire de vouloir lutter contre cette espèce donc on essaie plutôt de prévenir son installation dans des lieux où elle pourrait être problématique. On met au point une grille d'évaluation comprenant certains critères dont le lieu et la quantité d'invasion, afin de déterminer si la lutte est possible dans une zone donnée ou non, et des guides pour éviter de nouvelles infestations notamment au travers du transport de terres. Dans quelques zones la gestion de la balsamine est effectuée par les contrats de rivières, surtout dans certains bassins versants fortement infestés.

Concernant la berce du Caucase, il existe à l'échelle de la région wallonne un plan de lutte visant à réduire fortement le degré d'invasion par l'espèce, par des techniques mécaniques.

Ce plan est en place depuis 4-5 ans et montre ses fruits car le nombre de populations importantes tend à diminuer.

Des subventions publiques permettent la gestion des grandes populations par des boîtes privées, par l'investissement des communes, des contrats de rivières et d'autres acteurs des services publics comme les routes et les cours d'eau qui gèrent les espaces publics faisant partie de leur domaine.

Pour les espèces moins répandues, un système d'alerte précoce a été développé en collaboration avec la région bruxelloise et la région flamande. Ce système vise à détecter les espèces nouvellement arrivées. Dans ce système de détection précoce on trouve des plantes aquatiques principalement, et on intervient en fonction des moyens, car ce sont des plantes plus problématiques en matière de coûts de gestion.

Y a-t-il dans les régions une sorte de helpdesk pour les citoyens au cas où ils voudraient savoir comment se débarrasser des plantes invasives ?

Il existe une cellule du Service Public de Wallonie sur les espèces invasives. Cette cellule développe sur le web des plateformes donnant des conseils sur les espèces invasives, principalement sur les 3 espèces les plus problématiques. Les citoyens peuvent contacter la cellule grâce à une adresse mail générique pour obtenir des conseils de gestion. Au niveau des communes, à l'échelle plus locale, les contrats de rivières sont des interlocuteurs importants car ils connaissent bien les méthodes de gestion qu'ils pratiquent eux-mêmes et ils peuvent répondre aux communes et aux citoyens.

Au niveau de Bruxelles, les ONG s'occupent des demandes des citoyens. Cet aspect sera surtout développé avec le plan nature qui est en cours d'élaboration, car il doit mettre au point un plan d'action contre les invasives dans le cadre du programme de réduction des pesticides.

En Flandres, les gens qui veulent en savoir plus sur les espèces invasives peuvent consulter le website Ecopedia <http://www.ecopedia.be>. C'est un site récent créé par l'Agence pour la Nature et la Forêt, consacré à la gestion de la Nature, qui présente des informations pour lutter contre les espèces invasives. Le site est très dynamique et très visité. Les informations sont constamment mises à jour. Pour la lutte contre les espèces invasives c'est le site de référence.